

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2025**

**DELIBERATION N° 2025\_072**

**AJUSTEMENT DES EFFECTIFS MUNICIPAUX CONTRACTUELS CONSECUTIF  
AUX MOUVEMENTS DE PERSONNELS**

Paraphe



L'an deux-mil-vingt-cinq, le vingt-six du mois de mai à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Ruy-Montceau (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Denis GIRAUD.

Nombre de conseillers en exercice : 26

Date de la convocation : 20 mai 2025

Quorum : 14

**Présents :** Denis GIRAUD, Jean-Luc VERJAT, Christine GAGET, Frédéric CHATEAU, Enguerrand BONNAS, Karen ANDREIS, Karine PLATEAU, Marie-Pierre FERLET, Stéphane VEYET, Virginie MARIN, Aristide RICCIARDONE, Olivier MARIE-CLAIRE, Guy RABUEL, Jacqueline RABATEL, Jean-Jacques HYVER, Lilian RENAUD, Madeleine HANUS, Régine COLOMB, Pascal FARIN, Elisabeth SKRZYPCZAK, Jean-Marc SAIÑO, Lydia BERENFELD

**Excusés :** Mireille BARBIER (pouvoir Denis GIRAUD), Eric SCHULZ (pouvoir Enguerrand BONNAS), Véronique REBOUL (pouvoir Karen ANDREIS), Didier de BELVAL (pouvoir Jean-Luc VERJAT)

**Nombre de membres présents ou ayant donné pouvoir : 26**

**Secrétaire de séance :** Christine GAGET

Suite à la mise à plat des besoins en effectifs scolaires, il est proposé d'attendre la stabilisation des effectifs aux écoles de RUY avant de pourvoir les postes nécessaires par des titulaires. Il est donc proposé de recourir à des agents contractuels pour faire face à l'accroissement temporaire d'activité :

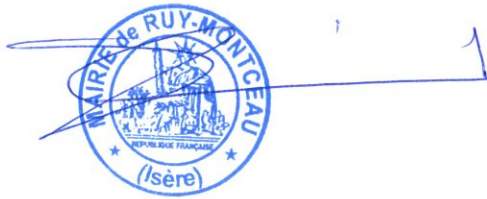
	<b>Création</b>	<b>Durée</b>
EDY	Adjoint technique à 45,56%	1/9/2025 au 31/08/2026
BRD	Adjoint d'animation à 18,29%	1/9/2025 au 31/12/2025
FNY	Adjoint d'animation à 18,00%	1/9/2025 au 31/08/2026
MRO	Adjoint d'animation à 27,00%	1/9/2025 au 31/08/2026
LDZ	Adjoint d'animation à 31,49%	1/9/2025 au 31/08/2026
GJT	Adjoint d'animation à 18,00%	1/9/2025 au 31/08/2026
JLS	Adjoint d'animation à 38.87%	1/9/2025 au 31/08/2026

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**ADOpte ces recrutements contractuels.**

Ainsi fait et délibéré en séance, le 26 mai 2025

Le Maire, Denis GIRAUD



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.